

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1884

TOME DIX-NEUVIÈME

1900

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1901

**RÉSUMÉ ET CONCLUSION SUR LES CAUSES
DE LA DÉPOPULATION EN FRANCE**

PAR M. TURQUAN

MESSIEURS,

A la prière de la Société d'anthropologie, qui a posé en 1900 le problème de la dépopulation de la France, j'ai produit un certain nombre de documents démographiques, et j'ai fait un rapide exposé des différents phénomènes qui concourent au mouvement de la population en France, tant au point de vue chronologique, c'est-à-dire de l'accroissement ou de la diminution de la population depuis qu'il a été fait des recensements dans notre pays, qu'au point de vue de sa répartition géographique dans les différentes parties de la France.

Cette étude, fort complexe, s'est étendue à l'état de la population révélé par les dénombrements quinquennaux, à l'étude de sa composition suivant l'état civil, c'est-à-dire, suivant que l'habitant est enfant, adulte ou vieillard, est célibataire, marié, veuf ou divorcé, et aux mouvements de cette même population, c'est-à-dire à la fluctuation apparente ou réelle des naissances, des mariages, des décès.

C'est dire qu'elle a embrassé, à peu de chose près, toutes les parties de la science démographique. Aussi mon étude sera-t-elle l'objet d'une communication plus étendue, que la société d'anthropologie a bien voulu écouter avec un certain intérêt, et m'a demandé de publier dans ses comptes rendus.

Il s'agissait de se borner, ou, pour mieux dire, dans le but de ménager le temps de la Société d'anthropologie, de ne pas absorber par cette seule étude, peut-être un peu nouvelle pour beaucoup de ses honorables membres, il s'agissait, dis-je, de présenter un résumé de la situation de la population de la France, et de dégager des principales divisions de notre travail un certain nombre

de conclusions pouvant servir à la grande discussion qui préoccupe aujourd'hui un grand nombre de bons esprits.

Laissant de côté, pour le moment, les détails techniques de la démographie, ainsi que les recherches minutieuses auxquelles la statistique nous a souvent conduit dans le cours de nos travaux antérieurs, nous avons tenu à montrer combien le sujet était vaste et combien il était imprudent, lorsqu'on traite cet important sujet de la dépopulation, d'attribuer ce phénomène à telle cause plutôt qu'à telle autre.

En effet, je le répète, rien n'est plus complexe; nous allons le prouver rapidement, en esquissant, avant de formuler nos conclusions, simplement les différentes parties de notre sujet.

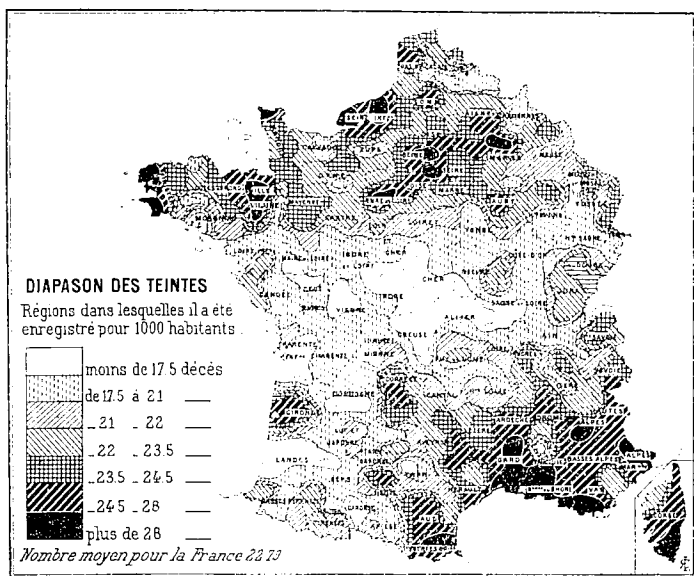
Nous avons donc préparé une étude spécialement rédigée pour la Société d'Anthropologie, comprenant un certain nombre de monographies, d'études d'ensemble sur certains points, d'études approfondies sur certains autres, et nous nous proposons de les publier dans notre *Bulletin*. Cette étude, bien que réduite aux points strictement nécessaires à aborder pour ce qui concerne le problème de la dépopulation, sera d'une ampleur quelque peu insolite; il n'a pas fallu moins que la patience fortement mise à l'épreuve de notre aimable secrétaire général, pour ne pas renoncer à cette partie de nos travaux de l'année écoulée. Ayant été fortement éprouvé par la maladie, plus particulièrement au mois de février et de mars, je n'ai pu, à mon grand regret, présenter un ouvrage complètement terminé, qui eût pu clore votre volume de 1900. Mais je tiens à ne pas manquer de parole, et à présenter mes conclusions. Tout d'abord, comme je le disais plus haut, il conviendra de faire la part de chacun des phénomènes qui peuvent concourir à la dépopulation, ou, pour être plus exact, à l'état de stagnation de notre population.

Cet état peut provenir d'une mortalité excessive, d'une natalité trop faible, d'une nuptialité insuffisante, ou bien de tout cela à la fois.

La mortalité, bien entendu, est toujours excessive, et lorsque l'on considère qu'elle peut varier, suivant les cantons, de 7 à 8 décès pour 1000 habitants, dans certains cantons privilégiés, à 48 et 60 pour 1000 habitants, dans certains autres qui paraissent, au

premier abord, absolument ravagés par la mort, on est bien près de conclure que les premiers doivent pulluler, et que les seconds doivent se dépeupler à vue d'œil, alors que c'est précisément l'inverse qui a lieu. Cela provient simplement de ce que la composition par âge est absolument dissemblable dans ces divisions territoriales : dans les unes fort peu d'enfants, beaucoup d'adultes, beaucoup d'aisance ; dans les autres, beaucoup de naissances, peu d'adultes, pas d'aisance, pas d'hygiène d'ailleurs.

Mortalité par arrondissement. — 1887-1896.

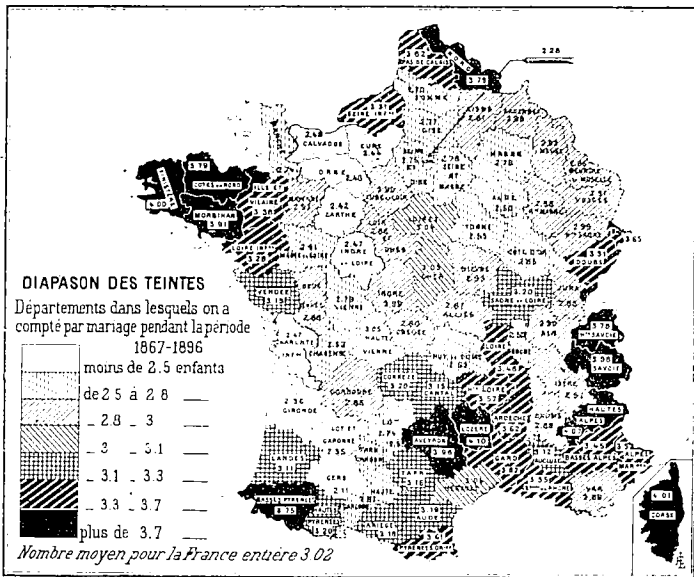


Cette simple constatation fait entrevoir une partie de la solution du problème, ou du moins des causes que nous cherchons.

A propos de mortalité on peut accuser l'ivresse, l'alcoolisme, et on a peut-être raison, mais il convient de ne pas tout lui attribuer, comme si l'alcoolisme ne sévit pas avec intensité en Normandie, pays fort peu prolifique aujourd'hui, et dans l'Artois, les Flandres, la Basse-Bretagne, pays des plus prolifiques. Vous voyez combien la mortalité est complexe.

La natalité, elle n'est jamais excessive, surtout dans notre pays. Dans certains cantons elle serait de 8 à 10 pour 1000 habitants, dans d'autres de 40, 50, voire 60 pour 1000 habitants : il y a bien dans ces différences des raisons de prolificité, mais, comme pour la mortalité, il y a un trompe-l'œil : ici il y aura, toute proportion gardée, trop de vieillards, trop de célibataires; là il y aura grosse majorité de gens mariés ne connaissant pas la prudence dite malhusienne, peu de vieillards, peu de célibataires.

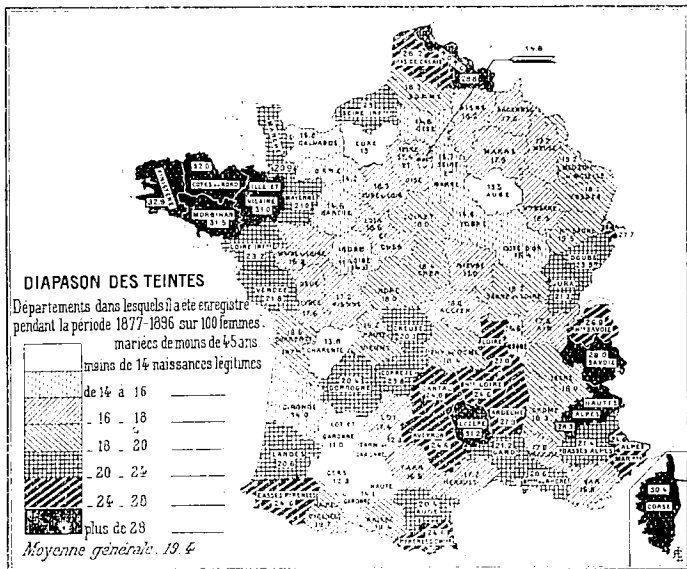
Nombre de naissances par mariages. — 1887-1896.



Comme pour la mortalité, il faudra pénétrer dans la composition intime de la population ; pour la mortalité, il faut rechercher combien de décès dans chaque âge, dans chaque sexe dans chaque état civil, pour 1000 vivants de cet âge, de ce sexe, de cet état civil, voilà la vérité. Cette étude est longue, et je ne sache pas qu'elle ait été jamais faite autrement que pour chaque âge et chaque sexe dans toute la France. Je l'ai fait pour chaque état civil, pour chaque sexe, pour chaque âge, pour une période de trente années de décès.

Jel'ai fait aussi pour chacun des départements pour une assez longue période. Dans ce travail on peut toucher du doigt les différences nombreuses qui se cachent sous un résultat d'ensemble à ce point que l'on peut hardiment dire que le même coefficient mortuaire, 22 décès pour 1000 dans deux départements, cache un nombre très considérable de coefficients différents pour les mêmes âges, les mêmes sexes, les mêmes états civils.

Nombre de naissances pour 100 femmes mariées.



Il en va de même pour la natalité : il faut comparer le nombre des naissances légitimes au nombre de femmes mariées existant, de quinze ou seize ans, l'une des limites extrêmes, à près de cinquante ans, limite ordinaire de la fécondité chez la femme. Il faut comparer le nombre des naissances naturelles au nombre des filles et veuves, âgées de quinze à cinquante ans. Ce n'est pas tout : vous pouvez être assuré que la loi de la natalité ne sera connue que lorsque l'on aura comparé le nombre des naissances dues aux femmes de tel âge, au nombre total de femmes du même âge. Là est la solu-

tion du problème, aussi dois-je me féliciter d'avoir obtenu il y a quelques années des municipalités, dans toutes les communes de France, le classement des naissances suivant l'âge du père et suivant l'âge de la mère. L'étude du résultat de cette enquête fera l'objet d'un chapitre de mon travail. Plusieurs cartes et graphiques concernant cette étude vous ont déjà passé d'ailleurs sous les yeux et figureront dans le *Bulletin*, à leur place. Mais revenons à la natalité : on a accusé le Code civil, dont les dispositions invitent les ménages à réduire le nombre de leurs enfants, comme si le Code civil n'existait pas aussi bien dans les landes de la pointe du Finistère que dans les beaux vignobles de la Basse-Garonne ! Il y a autre chose. On a accusé le fonctionnarisme, on a accusé la richesse, comme s'il n'y avait pas autant, ou, pour mieux dire, aussi peu de familles nombreuses chez les employés de l'Etat et même chez les gens riches, de tel ou tel département, par exemple dans le Rhône.

J'ai dit plus haut qu'il est difficile de se rendre compte de l'intensité réelle de la mortalité, si on ne connaît pas la répartition exacte de la population ambiante par âge, cela est vrai. Je viens de dire que l'on ne saurait également supputer l'expansion exacte de la natalité, si on ne possède que le nombre des habitants parmi lesquels on la constate.

Mais il est un procédé statistique assez intéressant à connaître, dont nous avons usé largement lorsqu'il nous était impossible d'entrer dans de trop grands détails sur la population, par exemple lorsque nous avons étudié le phénomène de la population par canton, par commune, dans la région même où la dépopulation est le plus accentuée, c'est-à-dire en Guyenne et en Gascogne.

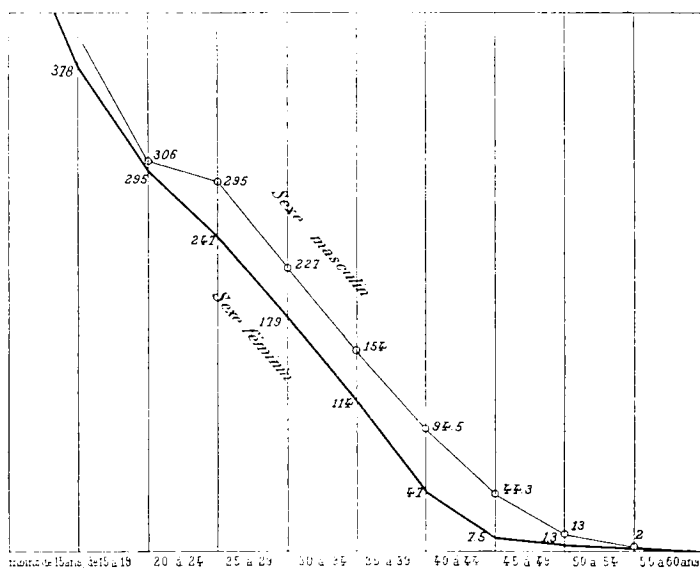
Nous avons simplement fait abstraction du chiffre de la population, et nous avons cherché combien de décès pour tant de naissances. La formule est, comme vous le voyez, des plus simples, et elle élimine les difficultés inhérentes à l'application de chiffres, quelquefois mis en doute, provenant des recensements de la population à différentes époques.

Telle a été notre étude de la dépopulation dans le Sud-Ouest de la France, par commune et canton, pendant une période d'an-

nées suffisante pour éliminer les hasards de telle ou telle année favorable ou défavorable.

De même, pour la fécondité et les mariages, quoi de plus simple, au lieu de rechercher combien de mariages pour 1000 habitants, puis combien de naissances par 1000 habitants, de calculer combien de naissances pour tant de mariages ?

Fécondité de l'homme et de la femme par âge. — 1887-1896.
Proportions pour 1000 individus de chaque âge.



La [nuptialité. — On ne peut accuser la nuptialité d'être insuffisante, car le taux des mariages reste très satisfaisant et très comparable à ce qu'il était il y a un demi-siècle, par exemple, toujours pour 1000 habitants, bien entendu. Peut-être y aurait-il quelque chose à trouver, si on examinait les mariages par âge, et si on rapprochait le nombre des conjoints qui se marient à tel âge du nombre des gens du même âge. Là encore cette question, là nous aurons la solution, mais aussi ces proportions varient du simple au double, du simple au quadruple, si on examine l'économie démographique du mariage.

Là encore on voit combien la question est complexe : ici, on trouvera un taux satisfaisant de 7 mariages pour 1000 habitants, alors que beaucoup de gens mariables ne convolent pas. Là, il y aura peu de mariages, parce que toute la population, pour ainsi dire, est déjà mariée...

Mais, d'une manière générale, il faut le reconnaître, les pays les plus mariés ne sont pas toujours les plus féconds, témoin le Lot-et-Garonne, qui compte peu de célibataires ; ceux-ci sont réduits à leur plus simple expression. Les ménages ont un enfant, quelquefois deux. A côté, les Basses-Pyrénées offrent, à chaque âge, une grosse proportion de célibataires, même chose en Corse, pourquoi ? Il y a là toute une enquête à faire.

On a accusé le service militaire, comme s'il n'avait pas lieu également dans chacun de nos départements ; les uns sont féconds, les autres stériles, pourquoi ? Comme si les autres pays d'Europe, et non des moins féconds malheureusement, ne sont pas astreints à un service militaire semblable au nôtre ?

Je vous ai assez montré de tableaux, de cartogrammes, de diagrammes, je vais essayer de formuler mes conclusions :

Il s'agit d'augmenter le nombre des naissances, de diminuer le nombre des décès, de favoriser le mariage.

Pour la première proposition, augmenter le nombre des naissances, il serait d'abord bon, les éminents médecins qui m'entourent, de tendre à enrayer le nombre inconnu, mais toujours trop grand, des accidents de grossesse et des avortements, voulus ou non. S'ils sont voulus, rien à faire d'ailleurs ; mais ne pourrait-on pas augmenter le nombre des grossesses, en ne propageant pas outre mesure les pratiques, comment m'exprimerai-je, des soins que la citadine se prodigue plus volontiers que la paysanne ? Certaines injections, assurément plus répandues aujourd'hui qu'autrefois, ne semblent-elles pas annuler ce qu'a fait la nature. Vous êtes médecins, vous en savez plus long que moi à cet égard.

Une fois l'enfant né, peut-on le conserver à la vie plus qu'on ne le fait ? Est-il vrai que sur 160.000 décès infantiles, 80.000 enfants périssent chaque année, qui pourraient être conservés ? Mettons qu'on en sauve 40.000, cela ferait déjà un appoint non à dédaigner.

Cela nous mène à la seconde proposition :

Pour diminuer le nombre des décès, il convient évidemment de sérier les décès et de voir ce que l'on pourrait parmi les vivants, les malades, arracher à la mort. Evidemment l'enfance, la première enfance peut offrir moins de décès ; affaire aux médecins, aux mères, aux municipalités même, à l'assistance publique. Je vois bien qu'un certain nombre d'enfants auraient pu ne pas mourir.

Pour ce qui est des autres âges, cela est différent : empêchez donc un vieillard de mourir ! il mourra plus tard : le résultat est excellent, de sauver son malade, mais son heure viendra. la démographie enregistrera son décès un peu plus tard. Le chiffre de la population n'aura rien à voir à cela.

Pour favoriser le mariage, faut-il mettre un impôt sur les célibataires ? Si cet impôt était juste pour l'homme, il ne le serait pas pour tous, car bien des célibataires ne se marient pas pour de très respectables motifs. Mais, à coup sûr, l'impôt serait injuste pour les filles, vous en conviendrez tous.

Faut-il mettre un impôt sur les ménages inféconds ? cela me paraîtrait excessif, car cela semblerait bien souvent une forme d'amende, il y aurait peut-être quelque semblant de justice à dire : chaque ménage paiera tant d'impôt et obtiendra un dégrèvement de tant, à chaque enfant dépassant le quatrième, cela serait plus juste, mais nous ne sommes pas législateur. Comme simple contribuable, comme économiste, cherchant à étudier certains problèmes, je pourrais proposer cette combinaison ; je la livre pour ce qu'elle vaut : ce serait une sorte de mutualité ou d'assurances.

Les célibataires paieraient tant, à verser dans une caisse commune.

Les mariés sans enfants paieraient moitié moins ;

Les mariés avec un enfant paieraient un quart.

Les mariés avec deux enfants paieraient un huitième.

Ces cotisations devraient, à elles toutes, former une masse de 80.000.000 de francs. Cela ferait fort peu pour chacun. Par exemple :

A 16 francs, cela ferait 50.000.000 pour les célibataires ;

A 8 francs, — 15.000.000 pour les mariés sans enfants ;

A 4 francs, cela ferait 10.000.000 pour les mariés ayant un enfant ;

A 2 francs, — 4.600.000 pour les mariés ayant deux enfants.

Ces 80 millions iraient aux familles ayant quatre enfants et plus, à raison de 8 francs par enfant. Cela ferait une subvention de 32 francs pour les familles ayant quatre enfants, 40 francs, 48 et 56, 64 francs aux familles ayant 5, 6, 7, 8 enfants. Serait-ce suffisant, pour leur venir en aide, et surtout cela ferait-il faire un enfant de plus, chaque année, dans l'ensemble du territoire français ?

Nous en doutons.

Mais ce sur quoi je tiendrais à appeler votre attention serait cette remarque qui ressort de la table de natalité que j'ai construite, et que vous avez eue sous les yeux, vous la trouverez dans les annexes de la présente communication.

Nous sommes aussi bons que les autres nations pour avoir des enfants, mais nous commençons trop tard ; lorsque l'homme, la femme se présentent au mariage en France, les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves, peut-être les Russes (je ne saurais affirmer, faute de documents statistiques) ont déjà un passé matrimonial, et ont un enfant quelquefois plus. Si le Français se mariait ne fût ce que deux ou trois ans plus tôt, il aurait très certainement un enfant de plus. Il l'aurait, dans tous les cas, plus tôt, et il y aurait lieu de penser qu'il ne serait pas, étant donné son âge moins avancé, d'une prudence génésique exagérée ; la natalité y trouverait son compte.

Et comment, direz-vous, mettre en pratique cette idée toute théorique ? Un très éminent statisticien et économiste, le regretté Léon Say, avec qui je m'entretenais, il y a peu d'années encore, sur ce grave sujet, et auquel je soumettais l'idée que je vais exprimer ici, hochait tristement la tête en disant, ce qui me paraît pessimiste : « Lorsqu'un peuple ne veut pas avoir d'enfants, rien ne saurait l'y contraindre. »

Un autre, au contraire, m'a déclaré : « il y aurait trop d'enfants et pas assez de soldats. »

Vous ne partagerez sans doute pas ces opinions contradictoires ;

voici quelle est l'idée que je vous soumetts. j'en parlais déjà il y a dix ans, et quelques législateurs ont déjà formulé des propositions semblables, mais très mitigées.

Ce serait simplement de libérer du service actif tout jeune homme qui se présenterait au Conseil de revision en justifiant de la possession d'un enfant légitime. Actuellement, nous avons suffisamment de soldats, et un certain nombre, mettons 30 ou 40.000 hommes, pourraient chaque année bénéficier de cette exemption. On retrouverait la compensation à ce manque d'hommes, vingt années plus tard, sous forme de presque autant de conscrits, car peut-être cela procurerait 50 à 60.000 naissances.

Il y aurait aussi lieu d'accorder des terrains, aux colonies, aux familles nombreuses et aux jeunes gens qui voudraient émigrer, ne fût-ce que pour empêcher ces jeunes gens d'émigrer comme ils font en République Argentine ou à la Plata. Mais cette question qui paraît si simple est encore assez complexe, je m'y arrête, car il ne faut pas perdre de vue que le Français est prolifique en dehors de son pays, par exemple au Canada. D'ailleurs, là où l'enfant est utile à son père agriculteur, la famille devient nombreuse.

Enfin, il y aurait lieu de faciliter la naturalisation : à une certaine époque, j'ai voulu connaître l'expression de la natalité des étrangers habitant en France ; j'ai constaté qu'elle était très sensiblement plus forte que la natalité des Français : à tel point que souvent c'était grâce à cette natalité, grâce à ces naissances d'étrangers nés en France, que les naissances étaient en nombre supérieur à celui des décès ; n'est-il pas logique de désirer que les enfants nés en France d'étrangers soient naturalisés *ipso facto* ? Mais l'étude de cette natalité spéciale fera l'objet d'un chapitre de ma communication.

Je bornerai là mon rapide résumé et mes conclusions. Je serais heureux si, à l'occasion d'une étude d'un caractère plutôt médical et anthropologique, j'ai pu intéresser la Société d'anthropologie par une étude essentiellement démographique et statistique.

M. Dor est quelque peu étonné de la petite place faite par *M. Lacassagne* à la *restriction volontaire* parmi les facteurs de dépopulation. Un médecin, mieux que tout autre, est placé pour en apprécier le rôle. Ce rôle a une importance de tout premier ordre et une efficacité malheureusement égale à son importance.

M. Carry ne pense pas que le nombre des avortements soit aussi élevé que les chiffres proposés par *M. Lacassagne*.

Tout en faisant une large part aux influences indiquées par *M. Lacassagne*, il croit que l'alcoolisme d'une part, la volonté des individus de limiter leur postérité, d'autre part, sont les deux causes qui, actuellement, accentuent le phénomène du ralentissement du *surpeuplement* de notre pays, phénomène de ralentissement dont le point de départ est très éloigné et remonte certainement au début du siècle.

Après quelques observations échangées entre MM. *Mathis, Turquan, Roche* et *Guinard*, sur l'influence possible de la densité de la population d'un pays sur l'accroissement ou le ralentissement de la natalité dans ce pays, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire des séances : *Lucien MAYET*.